|  |
| --- |
|  |
| **Motion déposée au nom du groupe socialiste et apparentés par Paul CUTURELLO, Président du groupe,**  conformément à l’article 40 du règlement intérieur du Conseil Général des Alpes –Maritimes  Session du 29 juin 2009  ----------------------  Le Conseil général des Alpes-Maritimes soutient les personnels du Pole emploi 06 dans leur demande d’un moratoire sur la fusion des services (anciennement ANPE/ASSEDIC) à l’heure où le chômage est en forte hausse et où les agents de Pôle emploi peinent à accomplir leurs missions parce qu’ils sont en sous-effectifs.  Avec une progression du chômage supérieure à la moyenne de la région PACA (+18.7 % en un an, contre +13.2 %), notre département est durement touché par les 41 plans sociaux réalisés depuis le 1er janvier 2008.  La situation déjà extrêmement tendue pour les agents du Pôle emploi 06, qui suivent entre 180 et 200 dossiers chacun, alors que la norme devait être de 60, va s’aggraver considérablement avec l’arrivée dés juillet, de  4.000 nouveaux demandeurs d’emploi au titre du RSA.  De plus, la fusion Anpe-Assedic aurait pour conséquence d’éloigner les demandeurs d’emploi des lieux d’information (offres d’emploi et indemnisation) avec la division par deux du nombre de sites (**27 points d'implantation** actuels - objectif envisagé : **14 sites mixtes**).  Paul CUTURELLO |